



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20200710-CONS-AG-20-023  
-DE  
Date de télétransmission : 15/07/2020  
Date de réception préfecture : 15/07/2020

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Conseil du 10 juillet 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : Election du troisième vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 17h00, s'est réuni le Conseil communautaire au théâtre de verdure Martinum, à Bastia, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 6 juillet 2020, sous la présidence de M. Louis Pozzo di Borgo.

**ETAIENT PRESENTS :**

Guy ARMANET, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Carulina GONZALEZ-COLOMBANI, Jeanne CALLIER, Jean-Sebastien de CASALTA, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Philippe PERETTI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO di BORGIO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Gilles SIMEONI, Pierre-Baptiste SIMONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Linda PIPERI  
Jean-Louis MILANI

à  
à

Mattea LACAVE  
Jean-Joseph MASSONI

**QUORUM : 14**

Monsieur le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son troisième vice-Président.

**OBJET : Election du troisième vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant l'élection des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant que ce jour, le Conseil a élu Monsieur Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que ce jour, le Conseil a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de vice-Présidents et a décidé que le Bureau serait constitué du Président et de 5 vice-Présidents ;

Considérant qu'il convient dès lors d'élire les 5 vice-Présidents au scrutin secret uninominal à trois tours ;

Considérant la candidature de Monsieur Pierre-Michel Simonpietri à la fonction de 3ème vice-Président ;

Vu le rapport de présentation au Conseil ;

Après avoir voté au scrutin secret, conformément aux dispositions du CGCT ;

**ELIT**

Monsieur Pierre-Michel SIMONPIETRI, troisième vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, avec 31 voix au 1er tour de scrutin (votants : 31 ; suffrages exprimés : 31 ; Blanc : 0 ; Non-participation/Abstentions : 9) ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

  
Louis POZZO di BORGIO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 15 JUN 2020  
et publication ou notification  
du 15 JUL 2020  
La Direction de l'Administration Générale  
Nora MONTAQUÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification